

Où l'on reparle du permis de construire du crématorium

La question n'était pas à l'ordre du jour. Mais à vrai dire, tout le monde s'attendait à ce qu'elle soit soulevée. Surtout après que *Var-matin* (notre édition du 21 mai) a révélé publiquement l'annulation du permis de construire du crématorium de Camp-Laurent, par la cour administrative d'appel de Marseille. Ce, rappelons-le, pour des raisons de hauteur du bâtiment et de distance par rapport aux voisins incompatibles avec le Plan local d'urbanisme... alors même que l'équipement fonctionne depuis plus de deux ans.

C'est Sandra Torres (LR), la première, qui a dégainé, demandant des explications au maire sur le fait qu'il ait « signé un permis de construire qui ne respectait pas les règles. » Marc Vuillemot a plaidé la bonne foi: « Je ne suis pas technicien et j'ai l'habitude de faire confiance à ceux qui savent. J'espère juste qu'on ne va pas être obligé de démolir le crématorium. »

Devant cet « aveu », Jean-Pierre Colin s'est interrogé sur la pertinence ou



En service depuis plus de 2 ans, le crématorium de Camp-Laurent a récemment vu son permis de construire annulé. (Photo Dominique Leriche)

non de « renforcer le service juridique ». D'après lui, « il est important de s'entourer de gens compétents », de « prendre des décisions de ressources humaines » pour que la Ville arrête de « cumuler les sujets juridiques ». Le maire, lui, a tenu à réitérer sa « confiance dans les cadres de la Ville et leurs collaborateurs ». Il a par ailleurs fait le vœu de « trouver

rapidement des solutions techniques, administratives ou juridiques » au problème. « Lesquelles ? », a demandé Sandie Marchesini, s'interrogeant sur une modification du PLU ou un recours devant le Conseil d'État. Réponse de Marc Vuillemot: « Je ne sais pas encore mais je vous tiens au courant dès que c'est le cas. »